

Le tribunal administratif d'Amiens a suspendu la décision de la préfecture repoussant la réalisation du méthaniseur envisagée dans la commune d'Auneuil porté par la société [BIOGAZ 60](#). Le tribunal avait été saisi par les porteurs de projets. L'arrêt des juges administratifs considère que la préfecture n'a pas suffisamment motivé son refus d'enregistrement de l'installation de méthanisation de la société.